

Grille des remerciements

Bien que le mécénat soit par principe sans contreparties directes, les remerciements aux mécènes sont tolérés. Comme indiqué dans la convention de mécénat, les mécènes peuvent recevoir des « contreparties » en guise de remerciements dès lors qu'il existe « une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la « prestation » rendue ».

Type de remerciement	Remerciement	Montant du don en €			
		Sans minimum	A partir de 100 €	A partir de 500 €	A partir de 1 000 €
Image	Envoi des actualités du Fonds de dotation et du suivi de projets	X	X	X	X
	Remerciement dans la newsletter		X	X	X
	Mention du mécène sur la page dédiée du site internet			X	X
	Mention du mécène dans le rapport d'activité				X

Mise à jour : novembre 2020